

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA SPLET'Armor**

**Délibération N°2025-02-01**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à 14h30, au siège du SDE 22, 53, Boulevard Carnot à Saint-Brieuc (22), les Administrateurs désignés dans les statuts se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SPLET'Armor.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président du SDE 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Patrick MARTIN représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nadia DRUILLENNEC représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nathalie TRAVERT-LE-ROUX représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. André COENT représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Marc LABBE, représentant Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean- Louis MARTIGNE représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,

Était excusé et représenté :

- M. Pierrick BRIENS représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, donne mandat à M. Jean-Marc LABBE
- M. Eric BRREHIN représentant la Communauté de Communes du Kreiz Breizh, donne mandat à Patrick MARTIN
- M. Olivier ALLAIN représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, donne mandat à M. Dominique RAMARD

Etaient excusés – non représentés :

- M. Vincent LE MEAUX représentant Guingamp Paimpol Agglomération,
- M. Philippe LANDURE, représentant Dinan Agglomération,
- M. Jean-Paul LE VAILLANT représentant Leff Armor Communauté
- M. Sylvain OREAL représentant la commune de Plédéliac,
- M. Hervé VAN PRAAG représentant la commune de Plévenon,
- M. Paul CHAUVIN représentant de la Commune de Binic-Etables-Sur-Mer
- Mme Jannig LE PEVEDIC, Directrice du SDE22
- Mme Morgane COADOU, Cheffe du service juridique du SDE22

Assistaient également, les personnes qualifiées sans voix délibérative :

- M. Paul LE FLANCHEC en sa qualité d'expert-comptable du cabinet FITECO,
- M. Olivier LESCOUET en sa qualité de Commissaire aux Comptes
- M. Didier LE BUHAN représentant la ville de Saint-Brieuc,
- M. Gilbert BERTRAND représentant Binic Etables-Sur-Mer,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, Directrice Adjointe en charge de l'Energie au SDE22
- M. David CONNAN, Directeur de la SPLET'Armor
- M. Goulwen SCOLAN, Chargé de mission photovoltaïque du SDE22,
- M. Mickael CHEVANCE, Chargé de mission photovoltaïque du SDE22
- Mme Anaël ALLENOU, Chargée de mission photovoltaïque du SDE22,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire Administrative et Financière

Il a été constaté que tous les administrateurs sont présents ou régulièrement représentés, et qu'en conséquence, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour.  
Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

**Objet : Approbation du Procès-verbal de la séance du 17 janvier 2025**

Considérant le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 17 janvier 2025, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 17 janvier 2025 en annexe. Les administrateurs n'émettent aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**-APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 17 janvier 2025.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le
- Par affichage le

Le Président Directeur Général  
de la SPLET'Armor  
Dominique RAMARD



Secrétaire de Séance  
David CONNAN



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA SPLET'Armor**

**Délibération N°2025-02-02**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à 14h30, au siège du SDE 22, 53, Boulevard Carnot à Saint-Brieuc (22), les Administrateurs désignés dans les statuts se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SPLET'Armor.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été élargée par tous les membres présents.

Étaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président du SDE 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor
- M. Patrick MARTIN représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- Mme Nadia DRUILLENNEC représentant Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- Mme Nathalie TRAVERT-LE-ROUX représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. André COENT représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Marc LABBE, représentant Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Jean- Louis MARTIGNE représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,

Était excusé et représenté :

- M. Pierrick BRIENS représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, donne mandat à M. Jean-Marc LABBE
- M. Eric BRREHIN représentant la Communauté de Communes du Kreiz Breizh, donne mandat à Patrick MARTIN
- M. Olivier ALLAIN représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, donne mandat à M. Dominique RAMARD

Étaient excusés – non représentés :

- M. Vincent LE MEAUX représentant Guingamp Paimpol Agglomération,
- M. Philippe LANDURE, représentant Dinan Agglomération,
- M. Jean-Paul LE VAILLANT représentant Leff Armor Communauté
- M. Sylvain OREAL représentant la commune de Plédéliac,
- M. Hervé VAN PRAAG représentant la commune de Plévenon,
- M. Paul CHAUVIN représentant de la Commune de Binic-Etables-Sur-Mer
- Mme Jannig LE PEVEDIC, Directrice du SDE22
- Mme Morgane COADOU, Cheffe du service juridique du SDE22

Assistaient également, les personnes qualifiées sans voix délibérative :

- M. Paul LE FLANCHEC en sa qualité d'expert-comptable du cabinet FITECO,
- M. Olivier LESCOUET en sa qualité de Commissaire aux Comptes
- M. Didier LE BUHAN représentant la ville de Saint-Brieuc,
- M. Gilbert BERTRAND représentant Binic Etables-Sur-Mer,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, Directrice Adjointe en charge de l'Énergie au SDE22
- M. David CONNAN, Directeur de la SPLET'Armor
- M. Goulwen SCOLAN, Chargé de mission photovoltaïque du SDE22,
- M. Mickael CHEVANCE, Chargé de mission photovoltaïque du SDE22
- Mme Anaël ALLENOU, Chargée de mission photovoltaïque du SDE22,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire Administrative et Financière

Il a été constaté que tous les administrateurs sont présents ou régulièrement représentés, et qu'en conséquence, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour.  
Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

**Objet : Validation de l'arrêté des comptes.**

Le Président soumet au Conseil d'Administration les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'arrêté des comptes du second exercice de la SPLET'Armor, sur l'année 2024, a été réalisé par le cabinet de FITECO qui nous accompagne pour le suivi et l'administration comptable.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 38 780 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 53 008 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 7 938 euros, il s'établit à une perte de 6 285 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde à une perte de 6 285 euros.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la société s'élevait à 541 670,65 euros.

Aucune modification n'apparaît nécessaire sur le bilan présenté. Le Conseil d'Administration de la SPLET'Armor propose ainsi de valider l'arrêté des comptes, afin que celui-ci puisse ensuite être adopté lors de la prochaine Assemblée Générale.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'arrêté des comptes définitivement de l'exercice clos le 31 décembre 2024 faisant apparaître une perte de 6 285 euros, et décide de le soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Délibération rendue exécutoire

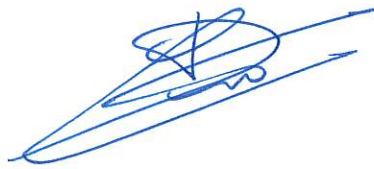
- Par transmission à la préfecture le

- Par affichage le

Le Président Directeur Général  
de la SPLET'Armor  
Dominique RAMARD



Secrétaire de Séance  
David CONNAN



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA SPLET'Armor**

**Délibération N°2025-02-03**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à 14h30, au siège du SDE 22, 53, Boulevard Carnot à Saint-Brieuc (22), les Administrateurs désignés dans les statuts se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SPLET'Armor.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président du SDE 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Patrick MARTIN représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nadia DRUILLENNEC représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nathalie TRAVERT-LE-ROUX représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. André COENT représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Marc LABBE, représentant Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean- Louis MARTIGNE représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,

Était excusé et représenté :

- M. Pierrick BRIENS représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, donne mandat à M. Jean-Marc LABBE
- M. Eric BRREHIN représentant la Communauté de Communes du Kreiz Breizh, donne mandat à Patrick MARTIN
- M. Olivier ALLAIN représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, donne mandat à M. Dominique RAMARD

Etaient excusés – non représentés :

- M. Vincent LE MEAUX représentant Guingamp Paimpol Agglomération,
- M. Philippe LANDURE, représentant Dinan Agglomération,
- M. Jean-Paul LE VAILLANT représentant Leff Armor Communauté
- M. Sylvain OREAL représentant la commune de Plédéliac,
- M. Hervé VAN PRAAG représentant la commune de Plévenon,
- M. Paul CHAUVIN représentant de la Commune de Binic-Etables-Sur-Mer
- Mme Jannig LE PEVEDIC, Directrice du SDE22
- Mme Morgane COADOU, Cheffe du service juridique du SDE22

Assistaient également, les personnes qualifiées sans voix délibérative :

- M. Paul LE FLANCHEC en sa qualité d'expert-comptable du cabinet FITECO,
- M. Olivier LESCOUET en sa qualité de Commissaire aux Comptes
- M. Didier LE BUHAN représentant la ville de Saint-Brieuc,
- M. Gilbert BERTRAND représentant Binic Etables-Sur-Mer,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, Directrice Adjointe en charge de l'Energie au SDE22
- M. David CONNAN, Directeur de la SPLET'Armor
- M. Goulwen SCOLAN, Chargé de mission photovoltaïque du SDE22,
- M. Mickael CHEVANCE, Chargé de mission photovoltaïque du SDE22
- Mme Anaël ALLENOU, Chargée de mission photovoltaïque du SDE22,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire Administrative et Financière

Il a été constaté que tous les administrateurs sont présents ou régulièrement représentés, et qu'en conséquence, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour.  
Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice**

L'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 fait apparaître une perte de 6 285 euros. Les membres du conseil d'administration décident de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale l'affectation de cette somme en « Report à nouveau ».  
Les administrateurs n'émettent aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DECIDE** de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter la perte provisoire de l'exercice s'élevant à 6 285 euros en totalité au compte « Report à nouveau ».

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le
- Par affichage le

Le Président Directeur Général  
de la SPLET'Armor  
Dominique RAMARD



Secrétaire de Séance  
David CONNAN



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA SPLET'Armor**

**Délibération N°2025-02-04**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à 14h30, au siège du SDE 22, 53, Boulevard Carnot à Saint-Brieuc (22), les Administrateurs désignés dans les statuts se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SPLET'Armor.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émergée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président du SDE 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Patrick MARTIN représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nadia DRUILLENNEC représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nathalie TRAVERT-LE-ROUX représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. André COENT représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Marc LABBE, représentant Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean- Louis MARTIGNE représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,

Était excusé et représenté :

- M. Pierrick BRIENS représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, donne mandat à M. Jean-Marc LABBE
- M. Eric BRREHIN représentant la Communauté de Communes du Kreiz Breizh, donne mandat à Patrick MARTIN
- M. Olivier ALLAIN représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, donne mandat à M. Dominique RAMARD

Etaient excusés – non représentés :

- M. Vincent LE MEAUX représentant Guingamp Paimpol Agglomération,
- M. Philippe LANDURE, représentant Dinan Agglomération,
- M. Jean-Paul LE VAILLANT représentant Leff Armor Communauté
- M. Sylvain OREAL représentant la commune de Plédéliac,
- M. Hervé VAN PRAAG représentant la commune de Plévenon,
- M. Paul CHAUVIN représentant de la Commune de Binic-Etables-Sur-Mer
- Mme Jannig LE PEVEDIC, Directrice du SDE22
- Mme Morgane COADOU, Cheffe du service juridique du SDE22

Assistaient également, les personnes qualifiées sans voix délibérative :

- M. Paul LE FLANCHEC en sa qualité d'expert-comptable du cabinet FITECO,
- M. Olivier LESCOUET en sa qualité de Commissaire aux Comptes
- M. Didier LE BUHAN représentant la ville de Saint-Brieuc,
- M. Gilbert BERTRAND représentant Binic Etables-Sur-Mer,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, Directrice Adjointe en charge de l'Energie au SDE22
- M. David CONNAN, Directeur de la SPLET'Armor
- M. Goulwen SCOLAN, Chargé de mission photovoltaïque du SDE22,
- M. Mickael CHEVANCE, Chargé de mission photovoltaïque du SDE22
- Mme Anaël ALLENOU, Chargée de mission photovoltaïque du SDE22,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire Administrative et Financière

Il a été constaté que tous les administrateurs sont présents ou régulièrement représentés, et qu'en conséquence, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour.  
Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

**Objet : Convocation de l'Assemblée Générale.**

Suite aux décisions adoptées, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés de convoquer l'Assemblée Générale pour le 13 juin 2025 à 14h00 au Conseil Départemental – 9 Place du Général de Gaulle – 22000 Saint-Brieuc, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du Président Directeur Général
- Rapport d'activité 2024
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce
- Vote des résolutions

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le
- Par affichage le

Le Président Directeur Général  
de la SPLET'Armor  
Dominique RAMARD



Secrétaire de Séance  
David CONNAN



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA SPLET'Armor**

**Délibération N°2025-02-05**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à 14h30, au siège du SDE 22, 53, Boulevard Carnot à Saint-Brieuc (22), les Administrateurs désignés dans les statuts se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SPLET'Armor.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président du SDE 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Patrick MARTIN représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nadia DRUILLENNEC représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nathalie TRAVERT-LE-ROUX représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. André COENT représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Marc LABBE, représentant Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean- Louis MARTIGNE représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,

Était excusé et représenté :

- M. Pierrick BRIENS représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, donne mandat à M. Jean-Marc LABBE
- M. Eric BRREHIN représentant la Communauté de Communes du Kreiz Breizh, donne mandat à Patrick MARTIN
- M. Olivier ALLAIN représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, donne mandat à M. Dominique RAMARD

Etaient excusés – non représentés :

- M. Vincent LE MEAUX représentant Guingamp Paimpol Agglomération,
- M. Philippe LANDURE, représentant Dinan Agglomération,
- M. Jean-Paul LE VAILLANT représentant Leff Armor Communauté
- M. Sylvain OREAL représentant la commune de Plédéliac,
- M. Hervé VAN PRAAG représentant la commune de Plévenon,
- M. Paul CHAUVIN représentant de la Commune de Binic-Etables-Sur-Mer
- Mme Jannig LE PEVEDIC, Directrice du SDE22
- Mme Morgane COADOU, Cheffe du service juridique du SDE22

Assistaient également, les personnes qualifiées sans voix délibérative :

- M. Paul LE FLANCHEC en sa qualité d'expert-comptable du cabinet FITECO,
- M. Olivier LESCOUET en sa qualité de Commissaire aux Comptes
- M. Didier LE BUHAN représentant la ville de Saint-Brieuc,
- M. Gilbert BERTRAND représentant Binic Etables-Sur-Mer,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, Directrice Adjointe en charge de l'Energie au SDE22
- M. David CONNAN, Directeur de la SPLET'Armor
- M. Goulwen SCOLAN, Chargé de mission photovoltaïque du SDE22,
- M. Mickael CHEVANCE, Chargé de mission photovoltaïque du SDE22
- Mme Anaël ALLENOU, Chargée de mission photovoltaïque du SDE22,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire Administrative et Financière

Il a été constaté que tous les administrateurs sont présents ou régulièrement représentés, et qu'en conséquence, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour.  
Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

**Objet : Modification du règlement intérieur du conseil d'administration.**

Au vu d'une incohérence entre les statuts et le règlement intérieur concernant le pouvoir du mandat donné d'un administrateur à un autre, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur de la SPLET'Armor.  
En effet, selon les statuts « Au sein de tout Conseil, chaque administrateur dispose d'une voix et l'administrateur mandataire d'un autre administrateur dispose de deux voix ». Le règlement intérieur indique que « Les mandats sont autorisés dans la limite d'un par membre présent et ne sont pas comptabilisés dans le quorum ».  
Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'établir la règle selon les statuts dans le règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la règle des statuts dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration.
- **AUTORISE** à comptabiliser le mandat de pouvoir donné à un administrateur dans le quorum.
- **AUTORISE** le Président Directeur Général à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le
- Par affichage le

Le Président Directeur Général  
de la SPLET'Armor  
Dominique RAMARD



Secrétaire de Séance  
David CONNAN



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA SPLET'Armor**

**Délibération N°2025-02-06**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à 14h30, au siège du SDE 22, 53, Boulevard Carnot à Saint-Brieuc (22), les Administrateurs désignés dans les statuts se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SPLET'Armor.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émergée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président du SDE 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Patrick MARTIN représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nadia DRUILLENNEC représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nathalie TRAVERT-LE-ROUX représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. André COENT représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Marc LABBE, représentant Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean- Louis MARTIGNE représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,

Était excusé et représenté :

- M. Pierrick BRIENS représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, donne mandat à M. Jean-Marc LABBE
- M. Eric BRREHIN représentant la Communauté de Communes du Kreiz Breizh, donne mandat à Patrick MARTIN
- M. Olivier ALLAIN représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, donne mandat à M. Dominique RAMARD

Etaient excusés – non représentés :

- M. Vincent LE MEAUX représentant Guingamp Paimpol Agglomération,
- M. Philippe LANDURE, représentant Dinan Agglomération,
- M. Jean-Paul LE VAILLANT représentant Leff Armor Communauté
- M. Sylvain OREAL représentant la commune de Plédéliac,
- M. Hervé VAN PRAAG représentant la commune de Plévenon,
- M. Paul CHAUVIN représentant de la Commune de Binic-Etables-Sur-Mer
- Mme Jannig LE PEVEDIC, Directrice du SDE22
- Mme Morgane COADOU, Cheffe du service juridique du SDE22

Assistaient également, les personnes qualifiées sans voix délibérative :

- M. Paul LE FLANCHEC en sa qualité d'expert-comptable du cabinet FITECO,
- M. Olivier LESCOUET en sa qualité de Commissaire aux Comptes
- M. Didier LE BUHAN représentant la ville de Saint-Brieuc,
- M. Gilbert BERTRAND représentant Binic Etables-Sur-Mer,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, Directrice Adjointe en charge de l'Energie au SDE22
- M. David CONNAN, Directeur de la SPLET'Armor
- M. Goulwen SCOLAN, Chargé de mission photovoltaïque du SDE22,
- M. Mickael CHEVANCE, Chargé de mission photovoltaïque du SDE22
- Mme Anaël ALLENOU, Chargée de mission photovoltaïque du SDE22,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire Administrative et Financière

Il a été constaté que tous les administrateurs sont présents ou régulièrement représentés, et qu'en conséquence, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour.  
Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

**Objet : Constitution d'une offre de services pour l'exploitation et la maintenance d'installations solaires photovoltaïques.**

Vu les délibérations 2023-02-09 et 2024-01-04, les prestations de la SPLET'Armor pour ses actionnaires en matière d'exploitation et maintenance d'installations photovoltaïques, peuvent être réalisées :

- intégralement avec les ressources à disposition de la SPLET'Armor
- avec la coordination des ressources à disposition de la SPLET'Armor et l'intervention de l'entreprise Quénéa dans le cadre du marché de maintenance qui lui est attribué.

Pour cette raison, dans l'attente de capitaliser sur l'expérience, il est proposé de définir des tarifs tenant compte d'une part du temps estimé pour les prestations « internes » et d'autre part d'un niveau de marge sur les prestations « externes » dont la gestion et le pilotage profitables aux clients représente une charge à couvrir pour la société. En vue de préciser le périmètre d'intervention de la société lorsqu'elle propose ces prestations, des conditions particulières associées sont également proposées pour avis du Conseil d'Administration en vue de les soumettre ensuite à l'acceptation des clients.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'offre de service de maintenance et d'exploitation en adoptant la grille des tarifs 2025 ainsi que les conditions particulières associées telles que présentées en séance.
- **AUTORISE** le Président Directeur Général à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le
- Par affichage le

Le Président Directeur Général  
de la SPLET'Armor  
Dominique RAMARD



Secrétaire de Séance  
David CONNAN

